

# Conseils communaux

## Séance du 19/02/2014

Le conseil,

Examine et approuve le règlement d'ordre intérieur du conseil communal - Actualisation au 01/09/2013.

Examine et prend note du rapport de visite de contrôle du Directeur financier, Monsieur Ch. Raes, effectué par Monsieur le Commissaire d'arrondissement X. Bossu.

Examine et approuve la décision d'allouer une subvention de 2.500 € à l'asbl Mubafa dans le cadre du Festival baroque qui se déroulera du 10 au 12 octobre sur la commune de Rendeux.

À l'unanimité décide d'allouer au Comité des Fêtes de Marcouray, pour l'année 2014, une subvention en nature de 2000 litres de gasoil de chauffage.

À l'unanimité décide de marquer son accord pour la participation de la commune de Rendeux à la signature des statuts de l'asbl « Bibliothèque publique de Rendeux/La Roche ».

À l'unanimité décide de marquer son accord pour l'octroi d'une subvention de 15.000 € à l'asbl « Bibliothèque publique Rendeux/La Roche pour l'année 2014.

Décide de signer une convention avec l'asbl Terre pour une durée de 2 ans.

à l'unanimité décide de désigner un auteur de projet pour l'étude et la surveillance des travaux de rénovation des sanitaires de l'école communale de Rendeux - approbation des conditions et du mode de passation.

à l'unanimité décide d'adhérer à la centrale de marchés de la Province de Luxembourg pour la fourniture des consommables informatiques.

examine et donne son avis sur le projet de schéma de développement de l'espace régional SDER.

à l'unanimité décide d'approuver le renouvellement de la convention « contact center en situation d'urgence » SPF intérieur et SPF santé publique.

à l'unanimité décide d'émettre un avis favorable sur le vade-mecum d'organisation d'événements.

à l'unanimité décide d'accorder aux agriculteurs et éleveurs à titre principal ou secondaire et dont l'exploitation est située sur le territoire de la commune, une aide financière destinée à promouvoir l'aménagement de fumières et de fosses à purin ou à lissier.

à l'unanimité décide de procéder le 28 février à une vente de bois houppiers (chênes, hêtres), ainsi que des chablis.

à l'unanimité décide d'allouer au Sporting club de Rendeux, pour l'année 2014, une subvention en nature couvrant les frais de chauffage, électricité, eau et entretien des bâtiments pour un total de 6.547,45 €.

à l'unanimité décide d'allouer au Comité Rapid Club Devantave, pour l'année 2014, une subvention en nature de 4000 litres de gasoil de chauffage et 5000 kw en électricité.

à l'unanimité décide d'octroyer une aide financière de 250 € à l'école libre pour l'organisation du jogging du 16 mars.

à l'unanimité examine et approuve la proposition d'avantages sociaux aux écoles communales et libres de la commune de Rendeux - année 2014.

à l'unanimité décide de réaffecter Madame Dalcette en qualité d'institutrice maternelle à l'école communale de Rendeux à concurrence de 8/26e suite à l'augmentation du cadre maternel à partir du 20/01/2014.

à l'unanimité décide de réaffecter Madame Monseur en qualité d'institutrice maternelle à l'école communale de Rendeux à concurrence de 5/26e suite à l'augmentation du cadre maternel à partir du 20/01/2014. Madame Monseur est entrée en fonction du 20/01/2014 au 30/06/2014.

Prend connaissance des décisions de l'autorité de tutelle.

Prend connaissance d'une autorisation de chantier et d'un arrêté du bourgmestre.

à l'unanimité décide de confirmer la désignation de 5 délégués du conseil communal pour participer aux Assemblées générales de l'intercommunale ORES Assets (Tricot, Wyème, Poncin, Snyders et Chevalier).

à l'unanimité examine et approuve les conditions de recrutement d'un ouvrier D1 APE.

HUIS CLOS

Ratifie les désignations d'enseignants.